Audenge

ENSEMBLE, CRÉONS DEMAIN

Compte-rendu
Balade citoyenne
Allée de Cardolle

24 mai 2022

Constat

Les aires de jeux pour enfants

Nous avons été interrogés pour la mise en place d'une aire de jeux pour les enfants d'une résidence.
Nous devons observer si la résidence nous appartient ou s'il s'agit d'un espace privé pour pouvoir apporter une réponse.

Les piétons

Il faudrait marquer un passage piéton sur le plateau ralentisseur, même si ce n'est pas obligatoire.
Il a été proposé de mettre en place une voie sécurisée de type voie verte (piétons, poussette, vélo...), au niveau de la résidence sur l'accotement le plus large.
Il est noté qu'une barrière est enlevée au niveau du parking du camping et qu'il faudrait matérialiser le passage piéton.
Nous devons également matérialiser en calcaire le chemin en diagonale sur l'espace vert existant, puis ajouter deux barrières en bois pour arriver au niveau de la piste cyclable de la route de Bordeaux. Cela permettra une sécurisation au niveau du rond-point pour les écoliers.
Nous rappelons que les piétons doivent marcher en sens inverse des voitures pour les voir arriver de face et non de dos.

Le stationnement

Sur certains passages, les voitures stationnent sur les bas-côtés.
Nous rappelons que, dans la mesure du possible, les voitures doivent stationner à l'intérieur des propriétés privées.
Si cela n'ait pas possible nous pouvons étudier les possibilités pour la mise en place de place de stationnement à proximité.

La vitesse

La problématique la plus observée par les habitants est le non-respect de la vitesse de la rue à 30 km/h.
Nous constatons au niveau du virage que la ligne droite amène à une accélération.
Il a été proposé comme solution de mettre le quartier en zone 30 et non en limitation à 30, la zone 30 donnant une place plus privilégiée aux piétons par une signalisation complémentaire.

Au niveau du croisement de la rue « des réservoirs », la rue est coupée par les automobilistes.
Certains proposent de mettre en place un rond-point, éventuellement, ou de changer le stop ce qui obligerait les voitures à s'arrêter.

La luminosité de la rue

Une partie des luminaires à partir de la noue sont dans la végétation. Les luminaires n'apportent donc pas la luminosité suffisante pour le cheminement dans la rue le soir.
Nous réfléchissons donc à une meil-

leure solution pour assurer la qualité de la luminosité de la rue. Il a été notifié qu'il n'y a pas de lumières au niveau du carrefour de la rue.

Signalétique

Les panneaux 30km/h ne sont pas assez visibles est certains sont cachés par de la végétation.
Les panneaux du chemin se sont effacés avec le temps et nous devrons assurer le remplacement de ces panneaux.
Il a été demandé d'ajouter de mettre « rappel » en dessous des panneaux à 30 km/h.

Tout au long de la rue sur la seconde partie, il n'y a aucune signalétique au sol.
Nous proposons de réfléchir à la mise en place d'une signalétique.
Nous proposons également de réfléchir à une voie partagée pour favoriser le passage du vélo dans la rue.

Chemin

Au bout de la rue, au niveau du chemin, la barrière est toujours ouverte.
Nous proposons l'avancement de cette barrière pour préserver le chemin comme un chemin de promenade pour les piétons et les vélos.
Pour les riverains ayant besoin d'un passage, ils pourront en avoir un accès.

Rond-point

Nous notons la dangerosité du rond-point, les habitants constatent que certains automobilistes s'amusent à faire beaucoup de bruit en tournant à fond autour du rond-point et font crisser les pneus entre 23 h et minuit.
Les habitants proposent de limiter le rond-point à 30km/h, puis de rajouter des caméras de surveillance.

De plus, à la sortie du rond-point les véhicules se déportent vers la gauche en accélérant rapidement.
Il faudrait mettre un obstacle de type « boudin en béton » ou balise au milieu de la voie, puis de prolonger la ligne continue, pour que les voitures restent à droite.

La noue

La noue une zone humide présente au milieu de l'allée de Cardolle. Madame le Maire souhaite réunir l'ensemble des riverains pour les sensibiliser à la préservation de la zone et échanger sur le sujet.

L'élagage ne serait pas assez régulier et entraînerait une accumulation de la végétation aux abords des habitations. Certaines branches menacent de tomber sur les habitations et amènent de nombreuses feuilles sur les terrains privés.
Nous sommes sensibles aux différentes remontés des habitants et nous aimerions trouver un consensus, pour préserver l'espace et la végétation au maximum. Notons que les riverains souhaitent aussi la préservation de cet espace naturel.
Nous informons que le centre technique municipal passe régulièrement dans cette zone avec une mini tondeuse, lorsque la zone est praticable.

1. Consultation Cadastrale / PLU Audenge

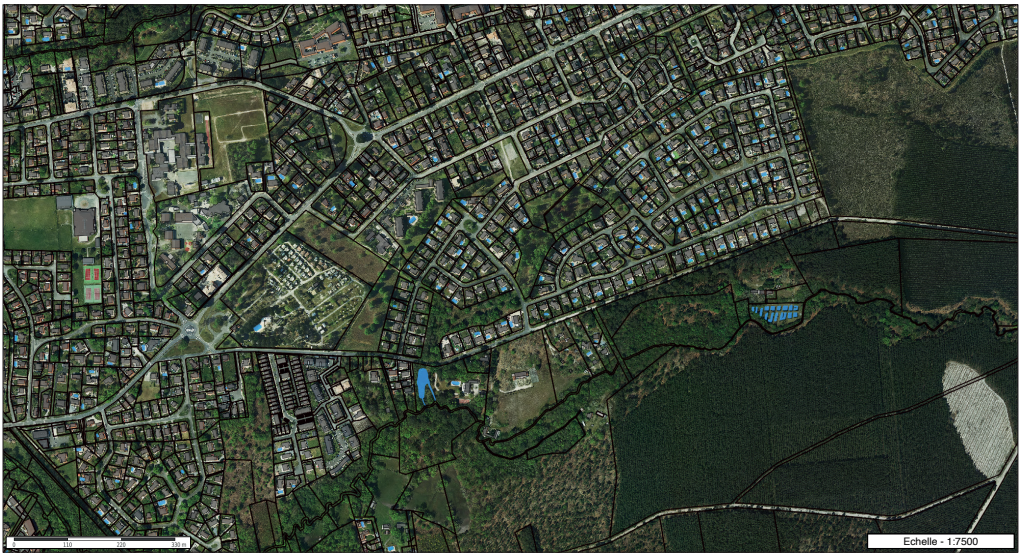

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Consensus

Madame le Maire insiste sur le fait que les aménagements doivent convenir au plus grand monde. Pour cela, nous invitons les habitants à des instances de participations.

L'objectif est d'établir une liste de priorisation des besoins des habitants. La municipalité établira alors un plan d'action pour l'aménagement des rues, avec des phases à court et à long terme.

Conclusion

La réelle problématique de la rue est la vitesse excessive des automobilistes ne respectant pas les 30 km/h.

Retrouvez les instances, la démarche,
les comptes-rendus sur la plateforme participative
de la ville d'Audenge

audengedemocratieactive.com